



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1995/945  
10 novembre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 30 OCTOBRE 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de me référer au paragraphe 5 de la résolution 1011 (1995) du Conseil de sécurité, datée du 16 août 1995, dans lequel le Conseil m'a prié de lui rendre compte des efforts que j'aurai déployés pour préparer et convoquer, dans les meilleurs délais, la Conférence régionale sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs d'Afrique centrale.

Dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité le 23 août 1995 (S/1995/735), j'ai informé le Conseil que j'avais nommé comme envoyé spécial, pour se charger de cette tâche, M. José Luis Jésus. Mon Envoyé spécial est revenu de la région après y avoir eu des consultations de haut niveau avec l'Organisation de l'unité africaine et avec les Gouvernements du Burundi, de l'Éthiopie, du Kenya, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda. Il m'a signalé que la plupart de ces gouvernements étaient favorables à l'idée d'une conférence régionale.

En revanche, le Gouvernement du Rwanda s'est montré vivement opposé à l'idée d'une telle conférence. Le Gouvernement de l'Ouganda a indiqué pour sa part qu'il ne tenait pas à voir l'Organisation des Nations Unies jouer un rôle actif dans ce processus.

En dépit de ces réserves, l'Organisation des Nations Unies continuera à suivre l'évolution de la situation dans la région et je saisirai de nouveau le Conseil de sécurité s'il apparaît que l'on peut envisager la convocation d'une conférence avec des chances de succès.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ce qui précède à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI

-----